

Image not found or type unknown



Droit de retraction sur l'achat d'un véhicule à un particulier

Par **ZHORA**, le **11/10/2009** à **20:46**

Bonjour, je viens vers vous pour savoir si j'ai le droit de me retracter pour un véhicule acheté à un particulier le 3 OCTOBRE 2009 JUSQUE CE JOUR LE 10 OCTOBRE. J'ai réglé le client avec un chèque de banque le 3 octobre et il s'avère que je rencontre des difficultés avec ce véhicule. C3 pluriel vendu 7200€ VITRE DU MOTEUR CASSEES ET TOIT QUI FUIT MERCI DE ME REPONDRE SI JE PE LUI ENVOYER UN COURRIER EN RECOMMANDER. CORDIALEMENT

Par **jeetendra**, le **12/10/2009** à **08:14**

bonjour, entre particulier il n'existe pas de délai de rétractation, bonne journée à vous.